

Note de présentation brève et synthétique du budget 2025 de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : www.autrui-sur-juine.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations des salles, des redevances d'occupation du domaine public, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 454 802.16 € auxquelles il convient de rajouter l'excédent reporté d'un montant de 298 012.84 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les charges à caractère général (comprenant en outre l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, du matériel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées...), et autres charges de gestion courante (indemnités des élus, participations au SIRIS, subventions versées aux associations) et les intérêts des emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés sont estimés, pour 2025, à la somme de 76 007.00 € sur un budget total de dépenses réelles de fonctionnement de 743 293.00 € (sur un montant total de 752 815.00 € dont 9 522.00 € d'opération d'ordre).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette année, il n'y a pas de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement de nos communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. De plus, notre nouvelle communauté de communes ne prend plus en charge le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), soit une dépense en plus pour Autrui-sur-Juine (6 628 € en 2024).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des produits des services, du domaine et autres produits de gestion courante.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère générale	443 153.88 €	Résultat reporté	298 012.84 €
Charges de personnel et frais assimilés	76 007.00€	Produits des services, du domaine	8 550.00 €
Autres Charges de gestion courante	201 963.22 €	Impôts et taxes	57 655.00 €
Charges financières	13 654.90 €	Fiscalité locale	245 871.00 €
Autres dépenses FPIC	8 000.00 €	Dotations et participations	124 747.16 €
Dotations aux provisions	514.00 €	Autres produits de gestion	17 979.00 €
Total dépenses réelles	743 293.00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 912.00 €		
	2 610.00 €		
Virement à la section d'investissement	0.00 €		
Total général	752 815.00 €	Total général	752 815.00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 (inchangés depuis 1991)

. Taxe foncière sur le bâti 31.59 % (comprenant le taux communal 13.03 % auquel il convient de rajouter le taux départemental 2020 de 18.56 %)

. Taxe foncière sur le non bâti 33.46 %

. Taxe habitation 7.68 % (pour les résidences secondaires)

Le produit attendu de la fiscalité locale, en y ajoutant les allocations compensatrices, s'élève à la somme de 230 371 € à laquelle il convient de rajouter les allocations compensatrices de 67 124 €, soit un total de 297 495 €

d) Dotations de l'Etat.

La dotation forfaitaire attendue de l'Etat devrait s'élever à 17 619 €, contre 20 093 € l'an passé.

Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières sont prévues à hauteur de 67 124 €, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de l'ordre de 5 837 €.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune se retrouve surcompensée et est soumise à une contribution de 123 497 € (contre 122 063 € en 2024).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, outillage, des travaux sur nos bâtiments.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Fonds de Soutien à l'Investissement Local...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	31 003.10 €	Fonds soutien commerce rural (RAR)	25 000.00 €
Enfouissement fibre	2 610.00 €	Remboursement Caution distributeur pain	420.00 €
Logiciels informatiques	4 645.00 €	FCTVA	83 155.00 €
Enfouissement réseaux électriques	22 981.00 €	DETR Boulangerie	107 760.00 €
Boulangerie RAR	3 760.00 € 133 000.00 €	Département Boulangerie Département Réseaux Télécom	85 146.00 € 21 660.00 €
Toitures bâtiments	33 031.56 €		
Outillage – Tondeuses	16 351.00 €	Taxe aménagement	10 000.00 €
Mobilier urbain	1 500.00 €	Reprise tondeuses	4 250.00 €
Bornage terrains	4 000.00 €	SIERP Eclairage Public	17 881.00 €
		SIERP Enfouissement réseaux électriques	6 383.00 €
Enfouissement réseaux Télécom	113 010.00 €	Région Boulangerie (RAR)	142 350.00 €
Travaux Eclairage Public	46 647.00 €		
Déficit	100 988.34 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	6 912.00 € 2 610.00 €
Total général	513 527.00 €	Total général	513 527.00 €

c)) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Construction d'une boulangerie (solder l'ensemble des dépenses)
- Bornage des terrains à la Maladrie
- Enfouissement des réseaux électriques (avec rénovation éclairage public) et Télécom

d) Les subventions d'investissements prévues proviennent principalement de la Région (pour la boulangerie), de l'Etat, du Département et du SIERP.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

Le budget 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 752 815.00 € en section de fonctionnement et à 513 527.00 € en section d'investissement sans avoir eu recours à une hausse des différents tarifs et des taxes des impôts locaux.

Etat de la dette

La commune a contracté un emprunt de 167 153 € en 2012, sur 15 ans, au taux de 4.22 %, pour la remise aux normes de la défense incendie et un emprunt de 100 000 € en décembre 2018, sur 10 ans, au taux de 1.17 %, pour les travaux de réaménagement de la mairie.

Pour la construction de la boulangerie, deux emprunts ont été contracté en 2024, l'un de 137 000 € sur 2 ans, au taux de 3.94 % et un second de 197 000 € sur 20 ans au taux de 3.46 %.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 8 Avril 2025.

Le Maire,


Christophe GUERTON



